



# COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

## VINGT-DEUXIÈME SESSION

**Forêts et Faune sauvage : La diversité de l'Afrique pour une prospérité et une sécurité partagées**

**Skukuza - Mpumalanga, Afrique du Sud, 9 - 13 mars 2020**

**PRODUCTION DURABLE DU CHARBON DE BOIS POUR LA  
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA RESTAURATION DES PAYSAGES  
FORESTIERS**

## I. CONTEXTE

1. L'accès sécurisé à l'énergie, notamment à l'énergie d'origine ligneuse, constitue une nécessité essentielle pour garantir une prospérité et une sécurité partagées en Afrique et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris le septième 'Objectif de développement durable (ODD 7) visant à «garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable». L'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine appelle à « exploiter toutes les ressources énergétiques de l'Afrique afin d'assurer l'alimentation de tous les ménages, entreprises, industries et institutions d'Afrique en énergie moderne, efficace, fiable, économique, renouvelable et respectueuse de l'environnement ... » (Commission de l'Union africaine, 2015)<sup>1</sup>.

2. Le charbon de bois est utilisé depuis des temps immémoriaux comme source d'énergie et est largement utilisé de nos jours dans plusieurs pays. En tant que combustible accessible localement et relativement propre par rapport au bois de feu ou aux résidus agricoles, le charbon de bois offre des services énergétiques de base pour la cuisson des aliments et le chauffage à des millions d'habitants aux options alternatives limitées, surtout ceux vivant dans les zones urbaines et périurbaines en Afrique sub-saharienne (ASS).

<sup>1</sup> Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons (Commission de l'Union africaine, 2015)

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

3. Le charbon de bois offre des avantages évidents par rapport à la combustion directe du bois comme combustible. Grâce à l'élimination de l'humidité et des matières volatiles du bois, les feux de charbon de bois peuvent produire une forte température et durer plus longtemps tout en produisant très peu de fumée. En outre, il est relativement plus facile et moins coûteux de transporter le charbon de bois que le bois, surtout sur de longues distances. Ces avantages comparatifs du charbon de bois, ainsi que sa disponibilité, son coût abordable et sa fiabilité sur les marchés locaux, le rendent très populaire comme combustible de base pour la cuisine dans de nombreux pays, en particulier dans les zones privées d'accès aux services énergétiques modernes, ou en cas de crise humanitaire. Par exemple, une étude récente menée en Ouganda a révélé que la consommation de charbon de bois par les réfugiés est nettement plus élevée que celle des communautés hôtes, faisant du combustible ligneux l'un des principaux facteurs de la dégradation des forêts.

4. En revanche, du point de vue énergétique, le charbon de bois n'est peut-être pas le combustible idéal pour la cuisson des aliments et le chauffage, surtout en comparaison avec l'électricité, le gaz de cuisine ou d'autres sources d'énergie modernes. Avec la croissance économique, près de 60 pourcent de la population mondiale a progressivement eu accès à des combustibles ou technologies propres pour la cuisine, toutefois de nos jours, 2,4 milliards d'habitants continuent d'utiliser des feux à ciel ouvert inefficaces ou des fourneaux simples, et 848 millions d'entre eux vivent en Afrique subsaharienne (AIE, 2019)<sup>2</sup>. Tandis que la dépendance envers le bois de chauffe décline ou demeure stable dans la plupart des régions du monde, la consommation totale de bois de chauffe continue de s'accroître en Afrique subsaharienne avec des chiffres deux à trois fois plus élevés que dans toute autre région (FAO, 2017)<sup>3</sup>.

## II. TENDANCES DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE CHARBON DE BOIS

5. À l'échelle mondiale, plus de 2,4 milliards de personnes dépendent de combustibles ligneux, notamment le charbon de bois, pour la cuisine, et les petites entreprises utilisent le bois de feu et le charbon comme sources importantes d'énergie (FAO, 2014)<sup>4</sup>. Selon les estimations de la FAO, la production mondiale de charbon de bois était d'environ 53,2 millions de tonnes en 2018, dont 34,2 millions (ou environ 64 pourcent) ont été produites en Afrique. Les données de FAOSTAT indiquent qu'environ 90 pourcent du bois prélevé des forêts en Afrique, servent de combustibles<sup>5</sup> dont environ 29 pourcent sont transformés en charbon. En raison de l'augmentation constante de la demande du marché, la production de charbon de bois en Afrique a presque doublé en l'espace de vingt ans, de 1998 à 2018 et représentait environ deux-tiers de la production mondiale totale.

6. Le bouquet énergétique pour la cuisine en Afrique subsaharienne est demeuré relativement stable au cours des années récentes, surtout dans les zones rurales où le bois de chauffe et le charbon sont les principales sources d'énergie. Selon Africa Energy Outlook 2019, un rapport spécial de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le charbon de bois continuera d'être une source importante d'énergie en Afrique subsaharienne d'ici à 2040 avec une demande croissante pour la cuisine dans les zones urbaines. Cette augmentation est probablement liée à la croissance démographique et aux phases initiales du processus d'urbanisation qui a poussé une grande partie des ménages à délaisser l'usage du bois de chauffe en faveur du charbon pour la cuisine et le chauffage. Il se pourrait qu'elle soit également étroitement liée au fait que la production et l'approvisionnement de charbon ne requièrent pas un investissement initial de ressources financières considérables pour le développement d'infrastructures consommatrices de capital et durables, telles que celles qui sont nécessaires pour l'électricité ou le gaz naturel, et s'accompagne donc d'obstacles économiques et sociaux moins importants.

---

<sup>2</sup> Agence internationale de l'énergie 2019 (AIE, 2019)

<sup>3</sup> Incentivizing sustainable wood energy in sub-Saharan Africa (FAO, 2017)f

<sup>4</sup> Situation des forêts du monde 2014 (FAO, 2014)

<sup>5</sup> FAOSTAT - Forestry Production and Trade (FAO, 2019)

7. Une enquête nationale sur le charbon de bois effectuée en Ouganda<sup>6</sup>, indique qu'environ deux-tiers des ménages en zone urbaine utilisent le charbon de bois, tandis qu'un tiers utilise le bois de chauffe pour la cuisine (avec seulement un pourcentage très limité de ménages n'utilisant que le gaz ou l'électricité). Des études menées dans d'autres pays, notamment au Ghana (PNUD, 2015)<sup>7</sup>, au Kenya (MoE, 2019)<sup>8</sup>, au Malawi (MNREM, 2017)<sup>9</sup>, et en Tanzanie (Banque mondiale, 2009)<sup>10</sup> ont fait état de tendances semblables en matière de production et de consommation du charbon de bois. À titre d'exemple, au Malawi, 54 pourcent des ménages urbains et environ 11 pourcent de tous les ménages à l'échelle nationale dépendaient du charbon pour la cuisine en 2015. Tandis que la production de charbon génère des revenus pour soutenir les moyens de subsistance d'un grand nombre de ruraux, elle entraîne également le fardeau de la déforestation, des réserves en bois réduites, et la dégradation environnementale. Par le passé, des mesures correctives centrées sur la prohibition de la production de charbon, n'ont pas vraiment contribué à résoudre ces problèmes, mais ont plutôt favorisé sa production, son transport et sa commercialisation illicites. Cette situation fait probablement partie des raisons qui ont poussé le Gouvernement du Malawi à formuler une stratégie nationale du charbon de bois qui donne la priorité aux interventions nécessaires à court, moyen et long termes sur une période de 10 ans à compter de 2017 (MNREM, 2017).

8. Dans plusieurs pays en Afrique sub-saharienne, le bois utilisé pour la production de charbon est souvent prélevé dans les forêts naturelles ou dans les zones boisées à gestion minimale, ou comme sous-produit du défrichage des terres pour faire place à l'agriculture. En fonction des réglementations en vigueur, il peut être exigé des producteurs de charbon qui sont en général des ruraux s'adonnant à cette activité à temps partiel, de présenter une licence ou un permis pour couper le bois destiné à la production de charbon. La plupart de ces mesures réglementaires, notamment les quotas, les licences, les permis, la taxation et dans certains cas, la certification de la durabilité, ont eu à ce jour des résultats mitigés en raison de la complexité de ce secteur informel<sup>11</sup>. La transition vers un secteur du charbon durable requiert des changements considérables, comme par exemple des réformes du régime foncier, des plans et des pratiques de gestion durable des forêts, l'organisation des producteurs de charbon, ainsi que des mesures adéquates en vue d'améliorer la traçabilité le long de la filière, de la source au marché.

### **III. RÉPERCUSSIONS DE LA PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES PAYSAGES FORESTIERS**

9. La production et la consommation de charbon ont des impacts multiples d'ordre social, économique et environnemental étroitement liés à huit Objectifs de développement durable (ODD) au moins, notamment l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (sécurité alimentaire et nutrition), l'ODD 3 (santé), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 6 (eau propre), l'ODD 7 (énergie durable) et l'ODD 15 (y compris des éléments tels que la gestion durable des forêts, la réduction de la dégradation des forêts et des terres et la déforestation, la neutralité de la dégradation des terres, la conservation de la biodiversité)<sup>12</sup>. Le secteur a également des liens avec le changement climatique (ODD 13) à travers ses effets sur la dégradation des forêts ou la déforestation, ou en raison des émissions de gaz à effet de serre durant le processus de production du charbon de bois. La production et l'utilisation du bois de chauffe et du charbon génèrent entre deux et sept pourcent des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, et l'Afrique sub-saharienne produit un tiers de ces émissions, essentiellement en

---

<sup>6</sup> National Charcoal Survey for Uganda 2015 (Ministry of Energy and Mineral Development, 2016)

<sup>7</sup> NAMA Study for a Sustainable Charcoal Value Chain in Ghana (UNDP, 2015)

<sup>8</sup> Kenya Household Cooking Sector Study (Ministry of Energy, 2019)

<sup>9</sup> National Charcoal Strategy of Malawi 2017-2027 (MNREM, 2017)

<sup>10</sup> Transforming the Charcoal Sector in Tanzania (World Bank, 2009)

<sup>11</sup> Incentivizing sustainable wood energy in sub-Saharan Africa (FAO, 2017)

<sup>12</sup> Situation des forêts du monde 2018 (FAO, 2018)

raison de la gestion non durable des forêts, de la transformation insuffisante du charbon et de la combustion du bois (FAO, 2017)<sup>13</sup>.

10. La production et l'approvisionnement durables du charbon de bois jouent des rôles importants dans la sécurité alimentaire à divers niveaux, notamment ceux de la production, de la transformation et de l'utilisation des aliments, et de l'accès aux aliments au moyen de la création de revenus. Le charbon de bois est souvent aisément accessible sur les marchés locaux, surtout les marchés urbains ou péri-urbains des pays africains, par rapport aux autres options énergétiques telles que l'électricité ou les combustibles modernes liquides ou gazeux. Un accès fiable à des combustibles pour la cuisine à un coût abordable, permet une cuisson suffisante des aliments qui les rend ainsi plus faciles à digérer, et améliore l'absorption de ses éléments nutritifs.

11. En outre, les recettes dérivées de la production et du commerce du charbon de bois permettent d'acheter la nourriture ou d'investir dans la production agricole. Selon les estimations de la FAO, environ 195 millions d'habitants en Afrique, ou à peu près 20 pourcent de la population de la région, ont participé à la production de bois de chauffe et de charbon, pour la plupart à temps partiel, avec un revenu total d'environ 10 milliards USD obtenu rien que pour le charbon de bois en 2011<sup>14</sup>.

12. La production de charbon peut être intégrée aux systèmes de production alimentaire, par exemple au moyen des pratiques agroforestières. Des études ont révélé que certains systèmes agroforestiers peuvent fournir des ressources ligneuses pouvant alimenter la production de charbon de bois tout au long de l'année, en association avec les cultures de base<sup>15</sup>. En outre, les parcelles boisées et les plantations d'arbres créées aux fins de la production durable du charbon de bois, pourraient fournir simultanément les aliments forestiers, le fourrage pour les animaux et le bois de chauffe, et contribuer aux efforts d'envergure mondiale visant à arrêter la déforestation et à la prévenir.

13. D'un autre côté, la production de charbon et la récolte de bois de chauffe non durables favorisées par l'accès libre associé à une absence de droits clairs et sécurisés sur les forêts et les arbres, constituent actuellement la cause principale de la dégradation des forêts, surtout en Afrique subsaharienne<sup>16</sup>. La production à grande échelle du charbon, en particulier dans les zones servant de marchés dans les grandes villes, pourrait avoir des effets préjudiciables considérables sur les forêts et sur d'autres ressources naturelles, mettant ainsi en péril leur durabilité. Une étude plus ancienne effectuée en Tanzanie<sup>17</sup> sur les liens entre la production de charbon et la dégradation des forêts et la déforestation, a montré que la production de charbon est à l'origine de la dégradation de 25 pourcent des forêts denses et de la déforestation de 20 pourcent des forêts denses et de 51 pourcent des forêts claires dans le bassin versant situé à l'ouest et au nord de Dar es Salam qui approvisionne la ville en charbon de bois.

14. À la différence de l'utilisation du bois de chauffe qui est essentiellement produit et consommé au niveau local et de manière plus décentralisée en zone rurale, la demande intense et constante des grandes villes pour le charbon de bois motive le transport du charbon sur de longues distances et étend les impacts environnementaux de la production de charbon au-delà des forêts avoisinantes, entraînant des impacts défavorables potentiels à l'échelle du paysage.

15. L'Agence internationale de l'énergie (AIE, 2019) indique que la dégradation des forêts, qui débouche sur la déforestation dans certains cas, est une conséquence grave de la récolte non durable du bois de feu essentiellement motivée par la production inefficace du charbon de bois pour les

---

<sup>13</sup> The charcoal transition: greening the charcoal value chain to mitigate climate change and improve local livelihoods (FAO, 2017)

<sup>14</sup> Situation des forêts du monde 2014 (FAO, 2014)

<sup>15</sup> Industrial plantations and agroforestry for the benefit of populations on the Batéké and Mampu plateaux in the Democratic Republic of the Congo. Bois et Forêts des Tropiques, 301 (Bisiaux et al, 2009)

<sup>16</sup> Sustainable woodfuel for food security (FAO, 2017)

<sup>17</sup> Charcoal Potential in Southern Africa (SEI, 2002)

viles<sup>18</sup>. Bien que des données systématiques et rationnelles ne suffisent toujours pas pour imputer clairement la dégradation des forêts et/ou la déforestation à la production intense du charbon de bois pour approvisionner les marchés urbains, plusieurs études<sup>19</sup> ont établi des liens entre ces éléments.

#### **IV. AMÉLIORER LA DURABILITÉ DE LA PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS**

16. Les préoccupations concernant la durabilité de la production de charbon de bois tournent autour de trois problématiques clefs couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur : l'approvisionnement en bois pour la production de charbon (la coupe d'arbres et la récolte du bois), l'efficacité de la transformation du bois en charbon (processus de carbonisation), et l'efficacité de la gouvernance du secteur du charbon de bois (politiques, réglementations et application).

17. Le bois utilisé pour la production de charbon peut être récolté en coupant les arbres dans les forêts naturelles ou dans les parcelles boisées gérées au moyen de la coupe à blanc ou de la coupe sélective. Le bois pourrait également provenir du défrichement des terres pour l'agriculture, de la coupe d'éclaircie, ou des résidus de la récolte forestière et de la transformation du bois. Dans la plupart des cas, la part des coûts d'approvisionnement du bois dans les prix finaux du charbon de bois, est très faible, avec ou sans les frais d'obtention des permis officiels auprès des autorités forestières pour la coupe des arbres. Cette structure de partage des coûts n'offre probablement pas d'incitations suffisantes aux producteurs de charbon pour prêter une attention particulière à la coupe du bois dans les forêts ou dans les parcelles boisées, encore moins dans les plantations de boisées consacrées à la production de charbon, surtout en raison de la structure du régime foncier actuel et de l'accès à faible coût aux forêts publiques ou communautaires. Afin d'assurer un approvisionnement durable en bois sur le long terme, il faudra établir des réglementations adéquates pour veiller à ce que les coûts d'approvisionnement reflètent mieux la valeur du bois, des arbres ou des forêts.

18. En matière de carbonisation du bois pour sa conversion en charbon, les meules les plus populaires sont la meule à charbon de bois couverte de terre au rendement relativement faible (entre 10 et 15 pourcent). En comparaison, les meules modernes ont un rendement de 35 pourcent ou plus<sup>20</sup>. Une amélioration du rendement de la conversion des meules à charbon de bois de 15 à 25 pourcent permettrait d'économiser 40 pourcent du bois pour la même quantité de charbon produite. Le passage des fours traditionnels aux fours à haut rendement pourrait réduire de 80 pourcent les émissions de gaz à effet de serre (FAO, 2017)<sup>21</sup>. Toutefois, à moins qu'elle ne soit soutenue par des projets financés, cette amélioration technique se produit rarement sur le terrain, probablement parce qu'une économie des coûts du bois et de la main d'œuvre pour la coupe du bois ne permettrait pas d'amortir l'investissement dans le contexte de la structure actuelle des coûts et des réglementations sur l'approvisionnement en bois à des fins de production du charbon. Une part plus importante des coûts d'approvisionnement en bois dans les chaînes de valeur contribuerait à promouvoir une production du charbon de bois plus efficace.

19. La production de charbon de bois a été un secteur informel recoupant les domaines d'intervention de divers ministères dans plusieurs pays, notamment ceux de la foresterie, de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture, du développement rural et du contrôle du trafic terrestre. La nature transversale de la production de charbon complique et rend difficile la coordination entre les institutions, ce qui entraîne une gouvernance défailante du secteur. Certains pays ayant pris note du fait que les rôles du charbon de bois sont vraisemblablement sous-estimés et que des réglementations inefficaces auraient des conséquences sociales, économiques et environnementales complexes, ils ont

---

<sup>18</sup> Africa Energy Outlook 2019 (IEA, 2019)

<sup>19</sup> Drivers of Deforestation and Forest Degradation (Kissinger, et al 2012); Charcoal, livelihoods, and poverty reduction: Evidence from sub-Saharan Africa (Zulu, et al 2013)

<sup>20</sup> The Charcoal Transition (FAO, 2017)

<sup>21</sup> The Charcoal Transition (FAO, 2017)

décidé de s'attaquer à ce problème à l'aide de politiques, d'initiatives stratégiques et de programmes plus intégrés au niveau national ou local. La formulation de stratégies nationales sur le charbon, comme l'a fait le Malawi avec des interventions prioritaires sur une période de 10 ans (2017-2027), peut servir d'exemple pour apporter une solution plus systématique aux problèmes du charbon, notamment son intégration aux stratégies nationales de développement et la participation de toutes les parties prenantes de tous les secteurs concernés tels que les structures décentralisées, les agences nationales responsables des forêts et de l'énergie, ainsi que les services nationaux des statistiques.

20. La production durable du charbon de bois peut être une composante des initiatives d'envergure globale ou régionale visant à promouvoir la restauration des forêts et des paysages (FLR) et le développement durable, notamment le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2030, le Défi de Bonn pour la restauration des terres déboisées et dégradées, l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers Africains (AFR100)<sup>22</sup>, les Contributions déterminées au niveau national (CDN), les cibles de la Neutralité de la dégradation des terres, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'Objectif 7 en faveur d'économies et de communautés respectueuses de l'environnement et résilientes face au climat dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il serait utile d'entreprendre une évaluation des tendances futures de la consommation et de la production du charbon au niveau régional afin d'éclairer le processus de décision et de fournir l'orientation pour l'intégration de politiques appropriées dans les stratégies nationales de mise en œuvre associées aux initiatives ci-dessus qui doivent être suivies aux niveaux régional et mondial.

21. Un nombre d'organisations nationales et internationales ont initié des programmes en vue d'apporter une solution aux problèmes rencontrés le long des chaînes de valeur du charbon de bois, notamment: (i) la promotion d'un charbon de bois durable grâce à une approche filière en Angola ; (ii) la production et l'utilisation à haut rendement énergétique du charbon au moyen de technologies innovantes et de la participation du secteur privé en Sierra Leone ; (iii) l'élimination des obstacles à l'adoption de technologies améliorées en matière de production du charbon et de Pratiques de gestion durable des terres au moyen d'une approche intégrée en Ouganda ; (iv) la gestion durable des ressources boisées du Miombo dans l'ouest de la Tanzanie ; et plus récemment (v) le programme à impact 'Gestion durable des forêts' du FEM-7 sur Les paysages arides durables, en cours de formulation par la FAO, les pays africains (l'Angola, le Botswana, le Burkina Faso, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie, le Zimbabwe) et les partenaires.

22. En collaboration avec ses partenaires, la FAO s'est évertuée, pendant des décennies, à résoudre les préoccupations relatives aux combustibles ligneux. Ses principales activités couvrent une grande variété de problématiques, notamment la collecte et l'analyse des données sur les combustibles ligneux, l'évaluation de l'offre et de la demande de bois de chauffe au niveau national ou régional, des études et l'appui aux politiques, et l'innovation technologique. Au nombre des initiatives en cours : (i) la cartographie des initiatives relatives au charbon de bois en Afrique ; (ii) les dialogues nationaux (au Ghana et au Togo) sur l'énergie ligneuse et la restauration des paysages forestiers (FLR) dans le cadre du Partenariat mondial sur les bioénergies ; (iii) l'appui à l'établissement et au développement des capacités des associations de producteurs de charbon dans le cadre du Mécanisme Forêts et Paysans au Kenya et en Zambie ; et (iv) l'évaluation de la dégradation forestière associée à la consommation de bois de chauffe dans les camps de réfugiés en Ouganda. Les acquis des programmes et activités ci-dessus doivent être évalués afin de fournir une orientation systématique sur les bonnes pratiques en vue de promouvoir une production durable du charbon de bois.

23. Les Décennies des Nations unies pour la Restauration des écosystèmes (2021-2030) et pour l'agriculture familiale (2019-2028) en tandem avec l'Initiative AFR100, peuvent servir de plateformes pour offrir aux divers acteurs et partenaires une opportunité de stimuler l'intérêt pour le développement des filières forestières et de mobiliser les ressources et les investissements pour celles-ci, notamment

---

<sup>22</sup> Voir le document de travail du Secrétariat FO/AFWC/2020/5 sur l'AFR100

la filière du charbon de bois, tout en renforçant la résilience des paysages et des moyens d'existence en Afrique.

## V. ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

24. La Commission voudra peut-être convier les pays à :

- reconnaître la valeur et l'importance du charbon de bois pour satisfaire la demande croissante des zones urbaines pour des combustibles abordables et fiables à des fins de cuisson des aliments, ainsi que les conséquences potentielles sur la dégradation des terres, le changement climatique et les moyens de subsistance ruraux ;
- formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales sur le charbon de bois assorties d'interventions prioritaires et coordonnées en vue de promouvoir le développement durable de la chaîne de valeur du charbon, avec si possible des références aux structures décentralisées offrant des conseils techniques sur la production de charbon de bois ainsi que son intégration dans les stratégies nationales de mise en œuvre relatives à la restauration des écosystèmes et au développement durable ;
- renforcer l'environnement propice en faveur d'une production durable du charbon de bois en faisant la promotion de réglementations efficaces sur l'obtention du bois et la conversion rentable du bois en charbon ;
- évaluer la faisabilité de l'établissement de plantations de parcelles boisées consacrées à la production de charbon pour desservir les centres urbains ainsi que pour prévenir et arrêter la dégradation des écosystèmes.

25. Le Comité voudra peut-être suggérer à la FAO d'aider les pays en :

- effectuant une étude prospective sur les rôles des combustibles ligneux durables dans la vision de l'Afrique pour un développement durable, en particulier dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- identifiant et en disséminant les bonnes pratiques des programmes, politiques et réglementations nationaux et régionaux pertinents dans les pays africains qui visent à promouvoir i) la durabilité de la production du charbon, la rentabilité de la conversion du bois en charbon, le développement de filière et la gouvernance du secteur du charbon de bon, ainsi que ii) des substituts au charbon de bois, appropriés et accessibles ;
- intégrant la production durable du charbon de bois dans le cadre de la FAO de mise en œuvre en Afrique, en particulier concernant la sécurité alimentaire, l'action pour le climat et la restauration des écosystèmes.